



Adapei 49

**Unité d'Enseignement en Élémentaire
pour enfants avec troubles du spectre
de l'Autisme (UEEA)**

au sein de l'école Jules Verne à Cholet

www.adapei49.asso.fr



Qu'est-ce qu'une Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) ?

Une **UEEA** est un **dispositif de scolarisation adaptée**, de droit commun, bénéficiant d'un appui renforcé du médico-social. L'UEEA a été ouverte en septembre 2021 et **peut accueillir 7 à 10 enfants**.

Qui sont les enfants scolarisés ?

Les enfants scolarisés en UEEA sont ceux d'âge élémentaire (**6 à 11 ans**). Ils sont **scolarisés à temps plein**.

L'UEEA s'adresse à des **élèves disposant d'un diagnostic d'autisme**, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et / ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt.

Qui décide de leur entrée ?

La **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**, au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) a pour mission, à partir de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire de l'UEEA et du projet de vie de l'enfant concerné, de **prendre les décisions relatives aux droits de cet enfant**.

Une instance territoriale composée des pilotes et des acteurs de terrain se réunit une fois par an dans la perspective d'associer et d'appuyer la MDA afin de cibler au mieux le profil des élèves.

Qui pilote l'UEEA ?

L'UEEA est un dispositif de l'Éducation nationale bénéficiant d'un **appui renforcé du secteur médico-social** et plus particulièrement **par le SESSAD de Cholet**, service de l'Adapei 49.

La ville de Cholet est aussi partenaire de ce dispositif. Elle met à disposition des locaux au sein de l'école.

Quelles sont les principales missions ?

- **Développer les capacités d'apprentissage** : socialisation, autonomie, acquisition de compétences scolaires académiques...
- **Améliorer les compétences communicatives de l'enfant.**
- **Développer un cadre spécifique et sécurisant** permettant de moduler les temps individuels et collectifs, au sein de l'unité et au sein de l'école.

Quel est l'accompagnement proposé ?

L'Agence Régionale de Santé (ARS) alloue des moyens afin d'assurer la mise en place de l'UEEA.

Cela se traduit par :

- Une **co-construction avec les familles** favorisant une cohérence des réponses proposées à l'enfant,
- Un **environnement bienveillant** et sécurisant autour des besoins élémentaires,
- Un **travail sur la communication et le langage**,
- Des **interventions éducatives, pédagogiques adaptées** aux spécificités de l'enfant et définies autour de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA),
- Des **temps d'inclusion en classe ordinaire**,
- Une **organisation structurée** de l'espace, du temps et des activités,
- Une prise en compte des **spécificités sensorielles**.



Qui sont les professionnels intervenants ?

Tous les professionnels de l'équipe sont présents à l'école sur les temps de classe :

- **le personnel de l'Éducation nationale** : une enseignante spécialisée, une Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap (AESH)
- **l'équipe médico-sociale du SESSAD** : une éducatrice spécialisée et une aide médico-psychologique.

Des temps individuels (guidance parentale) et des rendez-vous avec les familles peuvent être également organisés hors temps scolaire.

L'équipe de l'**UEEA travaille aussi en étroite collaboration avec les différents partenaires du soin** (orthophonistes, psychomotriciens, médecins traitant...) dans une cohérence de parcours et d'accompagnement.

Comment évalue-t-on cet accompagnement ?

Pour chaque enfant, le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), co-construit avec les familles, comprend des **évaluations dans les domaines scolaires, cognitifs, sensoriels...** Ces évaluations permettent d'adapter au mieux les propositions d'apprentissage et de rééducation.

Nous contacter

Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)

Avenue Mocrat - 49300 Cholet
Tél : 02 41 36 84 46 ou 07 57 87 30 02
Mail : ce.0491036k@ac-nantes.fr

SESSAD de Cholet

59 rue Barjot - 49300 Cholet
Tél : 02 41 71 92 22 Mail : sessad-cholet@adapei49.asso.fr

En partenariat avec

